



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

OFFICE DE LA RADIO ET TELEVISION PUBLIQUES DE MADAGASCAR
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° 011/26-ORTM/PRMP/UGPM-AFF

1. Le **OFFICE DE LA RADIO ET TELEVISION PUBLIQUES DE MADAGASCAR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Entretien et réparation de véhicules Administratif KIA N°3560 TBA**".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **Bureau de la PRMP**

Rue : **Anosy ANTANANARIVO 101**

Etage / Numero de Bureau : **3ème étage, porte 310, Nouvel Immeuble ORTM**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré Madame RAMAMONJY RABEMANANTSOA Nihasinavalona, Personne Responsable des Marchés Publics, 3e age, Nouvel Immeuble ORTM Anosy et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au Bureau de l UGPM, porte 310, 3ème étage, Nouvel Immeuble ORTM Anosy** au plus tard le **31/08/2026 à 11 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 20/08/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics